



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PLAN DE RELANCE GOUVERNEMENTAL ***LES 4 MESURES ALIMENTATION***

Webinaire CNFPT/DRAAF – 11/03/2021

Annonce du 3 septembre 2020 100 Mds € (60 Mds Fr + 40 Mds UE) pour 2 ans (2021 et 2022)

1,2 Mds €

Volet agriculture,
alimentation et
forêt



3 priorités

- 1 Reconquérir notre souveraineté alimentaire
- 2 Accélérer la transition agroécologique au service d'une alimentation saine, durable et locale pour tous les Français
- 3 Accompagner l'agriculture et la forêt françaises dans l'adaptation au changement climatique



Reconquérir notre souveraineté alimentaire	Bâtir notre souveraineté en protéines végétales	1	Plan protéines végétales	100
	Moderniser, assurer la sécurité sanitaire et bien-être animal de nos filières animales	2	Plan de modernisation des abattoirs	130
		3	Pacte « bio-sécurité – bien-être animal » en élevage	100
		4	Plan de soutien à l'accueil des animaux abandonnés et en fin de vie	20
Accélérer la transition agroécologique au service d'une alimentation saine, sûre, durable, locale et de qualité pour tous Accélérer la transition agroécologique au service d'une alimentation saine, durable et locale pour tous les Français	5	Programme « Plantons des haies ! »	50	
	6	Bon « bilan carbone »	10	
	7	Plan de structuration des filières agricoles et alimentaires	50	
	8	Renforcement du Fonds Avenir Bio	10	
	9	Appui aux organisations de producteurs	4	
	10	Crédit d'impôt pour la certification HVE	76	
	11	Initiative « Jardins partagés »	30	
	12	Alimentation locale et solidaire	30	
	13	Partenariat État/collectivité au service des projets d'Alimentation Territoriaux (amplification)	80	
	14	Plan de soutien aux cantines scolaires des petites communes	50	
	15	Campagne grand public sur les métiers de l'agriculture, l'agroalimentaire et de la forêt	10	
	Renouveler et développer des agroéquipements nécessaires à la transition agroécologique et à l'adaptation au changement climatique	16	Prime à la conversion des agroéquipements	135
		17	Aide aux investissements de protection face aux aléas climatiques	100
		18	Accélérateur pour les entreprises d'agroéquipement et de biocontrôle	15
	Accompagner l'agriculture et la forêt françaises dans l'adaptation au changement climatique	19	Renouvellement forestier	150
20		Soutien à la filière bois aval	20	
21		Aides filière graines et plants	3	
22		Développement de la couverture LiDAR	22	

Mesures « alimentation » du plan de relance

Accélérer la transition agroécologique au service d'une alimentation saine, durable et locale pour tous les Français

- Plan de soutien aux cantines scolaires des petites communes (mesure 14)
- Initiative « Jardins partagés » (mesure 11)
- Alimentation locale et solidaire (mesure 12)
- Partenariat État/collectivité au service des Projets d'Alimentation Territoriaux (amplification) (mesure 13)
 - soutien à la création de nouveaux PAT émergents, via l'appel à projet du PNA
 - investissement dans des PAT déjà avancés, appel à candidatures régional

Mesure 14



Plan de soutien aux cantines scolaires des petites communes (50 M€)

- **Objectif** : accompagner et d'accélérer l'application de la loi Egalim dans les cantines des écoles maternelles/élémentaires des petites communes
- **Cible**
les communes éligibles à la fraction cible de la Dotation de Solidarité Rurale cible et les EPCI qui ont acquis la compétence de cantine scolaire (pour les repas servis dans des communes éligibles à la DSR cible) - *gestion directe ou concédée sous réserve que les investissements soient réalisés par la commune et pour sa restauration*
- **Mise en œuvre**

<https://www.asp-public.fr/soutien-de-certaines-cantines-scolaires>

Appel à candidatures national avec guichet ASP - instruction et sélection par l'ASP Hauts de France.
- **Dépenses éligibles**
 - Traitement des produits frais et diversification des sources de protéines,
 - Lutte contre le gaspillage alimentaire et dons,
 - Substitution de matériels en plastique,
 - Informations au public,
 - Financement d'investissements immatériels,
 - Prestations intellectuelles (formations, audits, conseils, études).

Mesure 14



Plan de soutien aux cantines scolaires des petites communes (50 M€)

➤ *Calcul de l'aide*

- Jusqu'à 100 % des dépenses HT
- Entre 3000 € et 33 600 € (selon le nombre de repas)

➤ *Modalités pratiques*

Formulaire à télécharger sur le site de l'ASP, à retourner par mail et par voie postale avec les pièces justificatives (attention : devis NON SIGNÉS = attendre l'AR de l'ASP)

Direction régionale ASP Hauts-de-France
Site d'Amiens
15 avenue Paul Claudel
BP 34201
80042 Amiens Cedex 3
HDF-cantines-relance@asp-public.fr



Notification attribution aide
par ASP
30 % avance, puis solde

➤ *Clôture de la mesure*



31/10/2021

Mesure 11

Initiative « Agriculture urbaine et Jardins partagés »

Objectif : soutenir le développement de l'agriculture et des jardins partagés ou collectifs en zone urbaine et péri-urbaine pour améliorer l'accès à une alimentation saine et durable aux populations en difficulté des zones urbaines et périurbaines (notamment dans les quartiers prioritaires et zones de renouvellement urbain) tout en développant aussi l'agriculture et la végétalisation urbaine pour l'amélioration du quotidien des Français comme révélé par la crise du Covid-19.

Mesure 12

Alimentation locale et solidaire

Objectif : soutenir le développement de projets locaux et nationaux permettant l'accès des publics aux produits, frais et de qualité, en particulier aux populations isolées ou modestes

Calvados

Mesure « jardins partagés » gérée par la Préfecture du
Calvados

Mesure « alimentation locale et solidaire »

Contact : Isabelle MOLLES, DDCS 14

Isabelle.molles@calvados.gouv.fr

Appel à projets : mise en ligne prochaine sur le site de la Préfecture
de département

+ sur le site de la DRAAF de Normandie

Intitulé de la mesure : Jardins partagés

Département : EURE



Structure en charge de la mesure : ddtm de l'Eure
ddtm-seatr-mis@eure.gouv.fr

Public cible : associations de quartier, collectivités territoriales, bailleurs sociaux publics ou privés

Dépenses éligibles – projets éligibles:

- investissements matériels (outils, fournitures et pose d'équipement) et immatériels (ingénierie, études de sols)
 - Prestations annexes de formation, d'accompagnement du porteur
 - Dépenses de fonctionnement pérennes exclues
-

Modalité de dépôt de candidature : dossier à transmettre pour le 15/03 au plus tard

À :

DDTM de l'Eure
Service Economie Agricole et Territoires Ruraux
1 avenue Foch
CS 20018
27020 EVREUX CEDEX

Contenu du dossier :

- Présentation détaillée du projet et du candidat (annexe 1)
- Fourniture des pièces justificatives(annexe 1)
- Budget prévisionnel du projet (annexe 2)

Intitulé de la mesure : Alimentation sociale et solidaire

Département : EURE



Structure en charge de la mesure : ddtm de l'Eure
ddtm-seatr-mis@eure.gouv.fr

Public cible :

- Producteurs ayant des démarches collectives de structuration l'approvisionnement en produits locaux
- Associations dont association d'aide alimentaire, PME, TPE
- Communes et EPCI ayant des projets de mise à disposition d'une alimentation de qualité pour tous

projets éligibles:

- Épicerie sociale et solidaire (fixe ou itinérante)
- Drive fermier ciblant les populations précaires ou en zone rurale isolée
- Création de marché de producteurs ou l'implantation de casiers alimentaires (pour public défavorisé)
- Achats d'équipement collectifs de conditionnement ou de transformation de produits frais et locaux, notamment les produits alimentaires non valorisés pour une distribution aux associations caritatives

Dépenses éligibles :

- Investissements matériels, équipement de stockage, aménagements d'épiceries sociales et solidaires
- Investissements immatériels (formation, logiciels, conseil, prestation informatique...)
- Dépenses de fonctionnement et achats de denrées exclues

Modalité de dépôt de candidature : dossier à transmettre pour le 15/03 au plus tard
À :

DDTM de l'Eure
Service Economie Agricole et Territoires Ruraux
1 avenue Foch
CS 20018
27020 EVREUX CEDEX

Contenu du dossier :

- Dossier de candidature
- Budget prévisionnel du projet (annexe 2)
- Déclaration des aides publiques perçues

Mesure « jardins partagés »

Contact : Stéphanie MEMPIOT, DDTM 50
ddtm-sadt-at@manche.gouv.fr

Appel à projets mis en ligne sur le site internet de la Préfecture de département
<https://www.manche.gouv.fr/Politiques-publiques/Entreprises-economie-emploi-finances-publiques/Le-plan-FRANCE-RELANCE/Appel-a-projet-Jardins-partages-ou-collectifs>

Date limite dépôt des dossiers : 15 avril 2021

Mesure « alimentation locale et solidaire »

Direction départementale de la Cohésion Sociale

Contact : ddcs@manche.gouv.fr

Appel à projets mis en ligne prochaine sur le site de la Préfecture de département

+ site de la DRAAF de Normandie

Intitulé de la mesure : **Jardins partagés** Département de l'Orne

Structure en charge de la mesure : Direction Départementale des Territoires de l'Orne
mail : ddt-investissements-agricoles@orne.gouv.fr

Public cible :

Associations de jardins partagés ou collectifs, collectivités territoriales et leurs groupements, bailleurs sociaux publics ou privés.

Dépenses éligibles :

investissements matériels et immatériels, prestations annexes de formation,...

Intitulé de la mesure : Jardins partagés Département de l'Orne

Modalité de dépôt de candidature : dépôt des dossiers du 05/03/2021 au 15/04/2021

Direction départementale des Territoires de l'Orne

Service Economie des Territoires

Cité administrative, Place Bonet, CS 20537

61007 ALENCON Cedex

Contenu du dossier :

- ✓ présentation détaillée du projet et du candidat
- ✓ pièces justificatives
- ✓ budget prévisionnel du projet
- ✓ déclaration des aides d'État sur 3 ans

Plus d'infos : <http://www.orne.gouv.fr/appel-a-projets-departemental-jardins-partages-ou-a10896.html>

Intitulé de la mesure : **Alimentation locale et solidaire** Département de l'Orne

Structure en charge de la mesure : Direction Départementale des Territoires de l'Orne
mail : ddt-investissements-agricoles@orne.gouv.fr

Public cible :

- ✓ Producteurs,
- ✓ Associations, dont associations d'aide alimentaire
- ✓ Entreprises (TPE/PME/start-up),
- ✓ Épiceries sociales et solidaires,
- ✓ Communes et intercommunalités.

Dépenses éligibles :

- ✓ Investissements matériels, tels que des véhicules de distribution alimentaire, réfrigérés ou non, des équipements de stockage (« casiers », chambres froides...), les aménagements d'épiceries sociales et solidaires,
- ✓ Investissements immatériels et prestations intellectuelles nécessaires à la réalisation du projet : formation, logiciels, la prestation de conseil, prestation informatique....

Intitulé de la mesure : **Alimentation locale et solidaire** Département de l'Orne

Modalité de dépôt de candidature : dépôt des dossiers du 05/03/2021 au 15/04/2021

Direction départementale des Territoires de l'Orne
Service Economie des Territoires
Cité administrative, Place Bonet, CS 20537
61007 ALENCON Cedex

Contenu du dossier :

- ✓ présentation détaillée du projet et du candidat
- ✓ pièces justificatives
- ✓ budget prévisionnel du projet
- ✓ déclaration des aides d'État sur 3 ans

Plus d'infos : <http://www.orne.gouv.fr/appel-a-projets-departemental-alimentation-locale-a10897.html>

Mesure 11 : Jardins collectifs et partagés

DDTM de la Seine-Maritime^{er}

Appel à projets du 1^{er} mars au 12 avril 2021



Contacts :

Chloé BAZUREAU 02 32 18 94 94 / Guillaume PISANESCHI 02 32 18 94 36

ddtm-sea-plan-relance@seine-maritime.gouv.fr

Public visé :

- les collectivités
- les associations
- les bailleurs sociaux publics et privés

Critères d'éligibilité :

- projet dépassant un minimum d'aides de 2000 €
- délai de réalisation d'un an maximum à compter de la notification de subvention et déposer une demande de paiement
- maîtrise foncière du projet

Dépôt des candidatures :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/plan-relance-jardins-collectifs-et-partages>



Dépenses éligibles :

- Outils de jardinage, fourniture et pose d'équipements
- Prestations d'ingénierie, études des sols
- Formation, accompagnement du porteur pour aide au lancement et à la consolidation du projet.

Composition du dossier :

- La présentation détaillée du projet et du candidat
- Les pièces justificatives demandées
- Le budget prévisionnel
- La déclaration des aides d'État sur 3 ans

Mesure 11 : Jardins collectifs et partagés

Seine-Maritime



Dépenses éligibles :

- Outils de jardinage, fourniture et pose d'équipements
- Prestations d'ingénierie, études des sols
- Prestations annexes types formation, accompagnement du porteur pour aide au lancement et à la consolidation du projet.

Dépenses non éligibles :

- Dépenses de fonctionnement pérennes ou structurelles (graines, semis etc.)

Critères d'éligibilité :

- projet **dépassant un minimum d'aides de 2000 €**
- projet d'intérêt général à but non lucratif
- dossier de candidature complet et transmis avant la date de clôture
- projet s'appuyant sur un ou plusieurs cofinancements
- s'inscrivant dans un délai de réalisation d'un an maximum à compter de la notification de subvention et déposer une demande de paiement
- projet faisant preuve d'une maîtrise foncière



Mesure 11 : Jardins collectifs et partagés

Seine-Maritime



Taux maximum de l'aide :

- Associations : **80 %** du coût global
- Collectivités : **50 %** du coût global
- Bailleurs sociaux : **50 %** du coût global



Montant maximum de l'aide dans tous les cas : **30 000 €**

Dépôt des candidatures :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/plan-relance-jardins-collectifs-et-partages>

Annonce des résultats : **au plus tard le 11 mai 2021**

Date limite de transmission des demandes de paiement : **11 octobre 2021**

Mesure 11 : Jardins collectifs et partagés Seine-Maritime



Contacts au service économie agricole à la DDTM 76 :

Chloé BAZUREAU 02 32 18 94 94

Guillaume PISANESCHI 02 32 18 94 36



Par mél :

ddtm-sea-plan-relance@seine-maritime.gouv.fr

Intitulé de la mesure :

Alimentation sociale et solidaire

Département de la Seine-Maritime

Public cible : Exploitants, groupements d'exploitants, Associations, TPE/PME/START-UP, Epiceries sociales et solidaires, Collectivités

Dépenses éligibles : Investissements matériels et immatériels
Pas de soutien à l'achat de denrées alimentaires ni aux frais de fonctionnement

Projets éligibles : Ceux permettant l'accès à des produits frais et locaux aux personnes précaires et isolés - voir cahier des charges

Modalité de dépôt de candidature : Ouverture le 1^{er} Mars 2021 – Clôture le 31 mai 2021

Contenu du dossier : Présentation du projet, Budget prévisionnel, Déclaration des aides de l'État sur 3 ans

Intitulé de la mesure :

Alimentation sociale et solidaire

Département de la Seine-Maritime

Structure en charge de la mesure – DDTM 76
ddtm-sea-plan-relance@seine-maritime.gouv.fr>

Dossier sur le site de la préfecture de Seine-Maritime rubrique « appels à projets ».
<https://www.seine-maritime.gouv.fr/Publications/Appels-a-projets>

Envoi du dossier complet par courrier :
DDTM de Seine-Maritime
Service Economie Agricole
A l'attention de P. ESKINAZI – F. KHALDI
2 rue St sever BP 76001
76032 ROUEN CEDEX

Mesure 13

Partenariat État/collectivité au service des Projets d'Alimentation Territoriaux (80M€)

2 volets

- Volet A (national) : le soutien à la création de nouveaux PAT, dits « émergents »
- Volet B (régional) : l'investissement dans des PAT labellisés ou en cours de labellisation par le MAA pour financer leurs feuilles de route existantes ou amplifier leur portée

Volet A

Appel à projets national du PNA

1^{er} AAP - axe : PAT émergents

01/12/2020 au 15/01/2021

61 dossiers éligibles, dont 8 normands (1 dans la Manche, 1 dans l'Eure et 6 en Seine Maritime)

Cible : porteurs de PAT

En attente des résultats

Volet A

2^{ème} Appel à projets national du PNA

<https://agriculture.gouv.fr/francerelance-un-nouvel-appel-projets-pour-developper-les-projets-au-service-dune-alimentation-saine>

- Sur les thématiques du PNA : éducation, justice sociale, restau co., accompagnement des PAT
- Durée du projet : 24 mois

01/03 au 15/04/2021

- **Innovation** : création d'outils, guides, méthodes
- **Essaimage** : amplifier des dispositifs déjà validés (exemple : plaisir à la cantine)

<https://agriculture.gouv.fr/programme-national-pour-l'alimentation-39-laureats-de-lappel-projets-2019-2020>

- **Emergence PAT** (complète le 1^{er} AAP)

L'appel à projets 2021 PAT émergents

Du 01/03/2021 au 15/04/2021
Pré instruction par les DRAAF
Instruction et sélection DGAL
Annonce des résultats : mai 2021

Durée du projet : 36 mois

Cible : **organismes publics ou privés à but non lucratif porteurs du PAT**

Dépenses éligibles :

dépenses directes de personnels (hors personnel permanent établissement public, budget Etat ou collectivité, frais de mission, prestations de service

Dépenses indirectes : dépenses de fonctionnement en lien avec la réalisation du projet (organismes privés)

Investissements matériels (à limiter)

<https://www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/association-ou-organisation-de/demander-une-aide-une-subvention/article/programme-national-pour-l>

L'appel à projets 2021 PAT émergents



En même temps que le dépôt du dossier



la demande de labellisation niveau 1



4 pré requis

- Portage
- Démarche collective et concertée
- Objectifs du PRAD et du PNA
- Transversalité



6 critères

- Diagnostic partagé
- Mise en œuvre d'actions
- Engagement des partenaires
- Objectifs du PNA
- Pérennité du projet
- Evaluation

Lauréat PNA national 2021 = labellisé = plan de relance

Lauréats PNA national 2017/2018/2019/2020 = labellisés = plan de relance

Volet B

Appel à candidature régional

Soutien aux PAT labellisés ou en cours



Cahier des charges mis en ligne le 13 février

➤ <https://draaf.normandie.agriculture.gouv.fr/Mesure-13-volet-local-appel-a>

Calendrier de mise en œuvre

4 comités de sélection : avril, juin, septembre et novembre

4 dates de dépôt des dossiers

- 26 mars
- 21 mai
- 20 août
- 15 octobre

➤ sral.draaf-normandie@agriculture.gouv.fr

3 axes



Structuration de la chaîne alimentaire (investissements matériels)

Exemples

Espace test
Outil de transformation
Outil de logistique/stockage
Point de vente collectif
.....

Actions d'accompagnement pour amplifier les PAT (investissements immatériels)

Exemples

Etude et diagnostic sur un thème du PNA
Actions de sensibilisation
Formation
Actions de communication
.....

Emergence nouveaux PAT (sous réserve crédits)

Exemples

Etude et diagnostic du territoire
Animation du PAT
Actions de communication, formation
.....

Dépenses / actions non éligibles

Travaux mise aux normes, entretien matériels, démolition, locaux administratifs ou sociaux, foncier, traitements et salaires des permanents des organismes publics, dépenses engagées avant la date de dépôt dossier

Actions non inscrites dans un PAT labellisé ou en cours, projets susceptibles d'être déposés dans le cadre d'une autre mesure du PdR

2 catégories de bénéficiaires

Les porteurs de PAT

Fiche de candidature annexe 1
Possibilité de présenter un
dossier global

Les partenaires

Fiche de candidature annexe 2 +
courrier de reconnaissance du PAT

Montant de la subvention

Varie selon le régime d'aide, la nature des dépenses, la nature du porteur de projet. 40 % pour du matériel / 80 % pour de l'immatériel, avec une limite de 200 000 € (individuel) et 500 000 € (global)

Critères éligibilité

Dossier complet, actions en Normandie, reconnaissance de l'action par le PAT, durée du projet maxi 36 mois, seuil minimum des projets = 10 000€, aide maximale = 200 000 € par projet et 500 000€ pour un projet global, **PAT LABELLISE** ou **EN COURS**

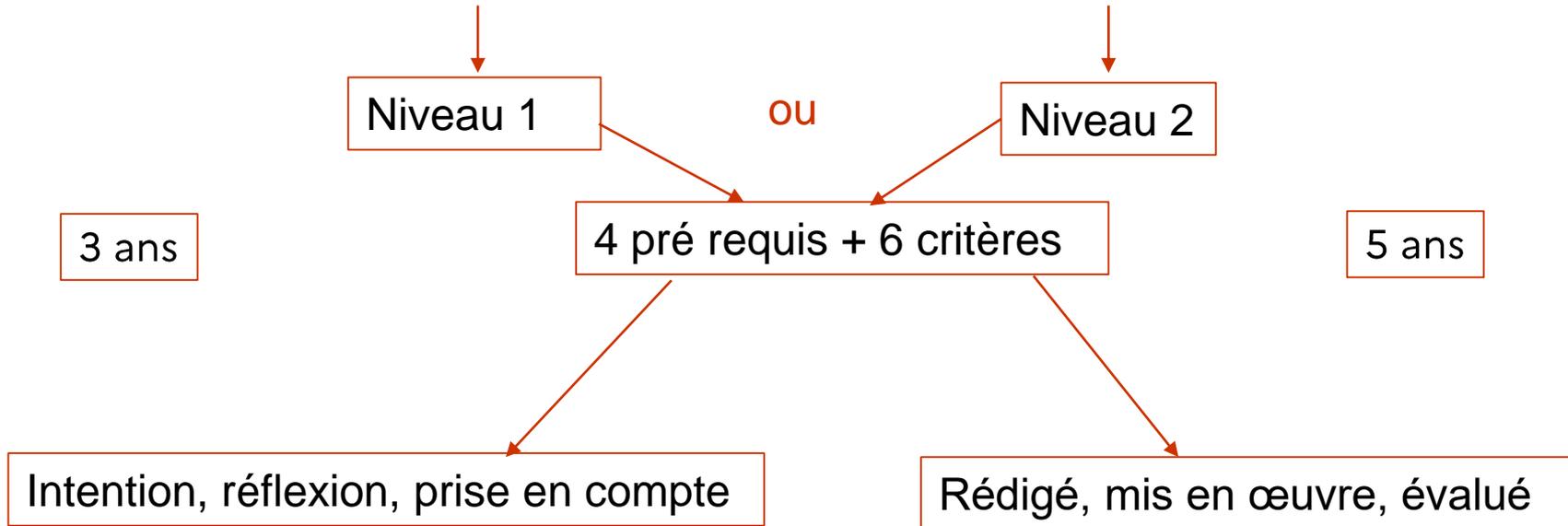


Focus labellisation



4 PAT labellisés

Conditions d'éligibilité : être labellisé ou en cours



Les critères pour être labellisé

Diagnostic partagé

- Données sociales, économiques, ressources naturelles, climat, offre agricole, bassin de consommation
- Recensement des acteurs, missions et initiatives

Niv 1 : prévu ou en cours

Niv 2 : réalisé, partagé et éventuellement mise à jour

Actions concrètes

- Cohérentes avec le diagnostic
- Mise en relation avec d'autres outils territoriaux doté de financement

Niv 1 : plan d'action prévu ou en cours, copil prévu ou mise en place, animateur présent ou prévu

Niv 2 : réalisé, partagé et éventuellement mise à jour

Partenaires

- Engagement formalisé des différents partenaires

Niv 1 : lettre de soutien

Niv 2 : documents signés attestant de l'engagement

PNA

- Prise en compte des axes thématiques

Niv 1 : prendre en compte plusieurs thématiques dont l'approvisionnement resto co en lien avec egalim

Niv 2 : mise en œuvre d'action en lien avec le PNA et intégration de nouvelles thématiques non prise en compte niv. 1 dont obligatoirement la resto co

Pérennité du projet

- Soutien politique
- Moyens financiers adéquats
- Délibération
- Animation du projet

Niv 1 :
✓ instance gouvernance prévue ou mis en place
✓ Élément sur la pérennité
✓ Document cadre ou délibération avec minimum d'engagements financiers
✓ Animation prévue

Niv 2 :
✓ Instance de gouvernance en place et opérationnelle
✓ Plan de financement réalisée et financement acquis
✓ Pérennisation prévue de la présence d'un animateur ou coordinateur à temps plein ou temps partiel

Evaluation du projet

- Dispositif d'évaluation et de suivi

Niv 1 :
✓ Réflexion en cours sur les indicateurs

Niv 2 :
✓ Présence d'indicateurs pertinents si possible

Labellisé ou EN COURS ?

Quand le porteur de PAT **dépose un dossier « mesure 13 – volet B - plan de relance »**, il doit **EGALEMENT demander la labellisation**, niveau 1 ou niveau 2, et **s'être assuré AU PREALABLE d'atteindre les 4 pré requis et les 6 critères**

Dossier à déposer à la DRAAF en amont de la demande de subvention, ou au plus tard en même temps

- <https://draaf.normandie.agriculture.gouv.fr/La-procedure-de-labellisation>

Instruction par la DRAAF, avec jury de labellisation

Après 3 ans niveau 1



Dossier pour accéder au niveau 2

Critères sélection

- ❖ Dossier complet (fiche de candidature, demande de subvention, présentation projet, budget, lettre d'engagement partenaire + validation par le PAT, déclaration des aides, demande de labellisation + les éléments selon profil du demandeur)
- ❖ Projet de territoire
- ❖ Projet inscrit dans 1 des 3 axes
- ❖ Implication de la structure porteuse
- ❖ Viabilité économique

Jury de sélection : ADEME, CR, DRAAF; CR, animatrice réseau PAT, DDT(M)

Informations complémentaires

Soutien du CD 14 sur l'émergence des PAT + volet restauration collective

Contact : Berengere.GLORIE@calvados.fr

Réunion légumerie par le Conseil Régional le 19 mars 2021

Contact : Guillaume.LEBON@normandie.fr

PLAN DE RELANCE

- > France relance
- > Mesures Covid-19
- > Dispositifs nationaux par bénéficiaires

Site internet
DRAAF
Normandie

[Accueil](#) > [PLAN DE RELANCE](#) > France relance

France relance

Le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, M. Julien Denormandie, a présenté jeudi 3 septembre 2020 les mesures du volet « agriculture, alimentation et forêt » du plan de relance qui bénéficieront d'un budget de 1,2 milliard d'euros.

Consultez le [dossier de presse](#)

Consultez le [calendrier des mesures du volet agriculture alimentation et forêt](#) (format xlsx - 20 ko - 02/02/2021)



Les temps forts du plan de relance en Normandie



Le plan protéines végétales

> [Mesure 1 : Plan protéines végétales](#)



Les filières animales

> [Mesure 2 : Plan de modernisation des abattoirs](#)

> [Mesure 3 : Pacte "bio-sécurité - bien-être animal" en élevage](#)



L'agroécologie au service de l'alimentation durable et locale

> [Mesure 5 : Programme "Plantons des haies"](#)

> [Mesure 7 : Plan de structuration des filières agricoles et alimentaires](#)

> [Mesure 8 : Renforcement du Fonds Avenir Bio](#)

> [Mesure 11 : Initiative "Jardins partagés"](#)

> [Mesure 12 : Alimentation locale et solidaire](#)

> [Mesure 13 : Partenariat Etat/collectivité au service des projets d'Alimentation Territoriaux \(amplification\)](#)

> [Mesure 14 : Plan de soutien aux cantines scolaires des petites communes](#)



<https://draaf.normandie.agriculture.gouv.fr/Construire-un-pAT>